



Covid-19 : réouverture des restaurants à Aix-en-Provence et Marseille

Après avoir conduit une concertation locale avec les élus et les représentants des acteurs économiques, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône a décidé d'autoriser, comme c'est le cas dans l'ensemble des zones placées en alerte maximale, la réouverture des restaurants à Aix-en-Provence et Marseille, ce lundi 5 octobre 2020.

Les restaurants et les débits de boissons à l'exception de ceux dont la principale activité consiste en la vente de boissons alcoolisées (bars) et tous les établissements **assurant une activité de restauration assise sont désormais autorisés** à accueillir du public dans le strict respect des mesures suivantes :

- **limiter l'activité à un service assis à table uniquement** (interdiction de consommer debout en intérieur comme en extérieur) ;
- **assurer une distance d'au minimum un mètre** entre chaque chaise ;
- **limiter à six le nombre de convives à une même table ;**
- **respecter l'obligation du port du masque** par les professionnels (interdiction stricte des seuls équipements non protecteur type visières-menton) et par les clients, aussi bien à l'entrée et que lors de leurs déplacements au sein de l'établissement ;
- **afficher, à l'entrée de l'établissement, la capacité maximale d'accueil** respectant les mesures précitées ;
- **mettre en place un « cahier de rappel »** afin de garder à disposition des autorités sanitaires les coordonnées des clients en cas de contamination et de les aider à remonter le fil des sujets contacts. Les clients laisseront leurs noms et numéros de téléphone qui seront conservés pendant une durée de quatorze jours.

Christophe Mirmand réitère son appel au civisme et à la responsabilité de tous les habitants des Bouches-du-Rhône pour respecter ces mesures.

Il convient, en effet, de protéger l'ensemble de la population et d'éviter une saturation des capacités d'accueil hospitalières.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

